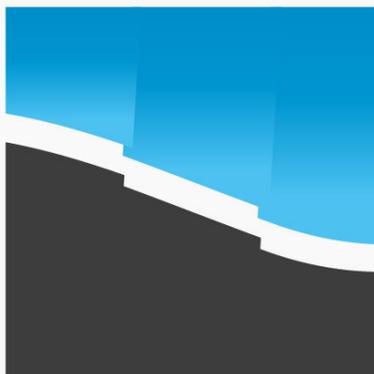


## POLITIQUE FISCALE D'ENTREPRISE





## 1. Objectif et portée

L'objet du présent document est de définir la politique fiscale du groupe TSK (ci-après, la Politique), qui s'étend et s'applique à TSK ELECTRÓNICA y ELECTRICIDAD et à toutes ses filiales actuelles et futures.

La politique fiscale de l'entreprise est alignée sur les valeurs de l'entreprise, la politique de responsabilité sociale de l'entreprise, ainsi que sur le code éthique du groupe TSK, et intègre l'ensemble des principes et valeurs qui régissent les actions de nature fiscale des entités du groupe dans tous les pays et juridictions dans lesquels il opère.

## 2. Valeurs et principes d'action dans le domaine fiscal

tous les agissements des entités du groupe TSK en matière fiscale visent tant à obtenir une imposition équitable et responsable dans les territoires où il opère, qu'à contenir les risques fiscaux inutiles et à coopérer avec les différents gouvernements et organismes, conformément aux valeurs et principes suivants :

- Respect strict de la législation nationale et des accords et conventions bilatéraux ou multilatéraux en vigueur.
- Respect de toutes les obligations formelles et matérielles dans les différents pays où le groupe TSK est présent, en temps et en forme.
- La promotion d'une relation de coopération avec les autorités fiscales locales afin de résoudre les litiges fiscaux à l'amiable.
- La prévention et la réduction des risques fiscaux applicables, liés aux activités du Groupe.

- La volonté ferme de veiller à ce que l'imposition dans chaque juridiction soit alignée avec la chaîne de valeur du Groupe, tenant compte de la localisation des ressources matérielles et humaines du Groupe, des fonctions exercées et des risques pris par le Groupe.
- La transparence dans la prise de décisions de nature fiscale tant à l'égard du Conseil d'administration que des différentes administrations et organismes fiscaux directement concernés par celles-ci.

### 3. Bonnes pratiques en matière fiscale

afin de se conformer aux valeurs et principes d'action dans le domaine fiscal, le Groupe s'engage à mettre en œuvre ce qu'il considère comme un ensemble de bonnes pratiques dans le domaine fiscal. En particulier :

- Éviter l'utilisation des structures juridiques et fiscales artificielles non liées avec l'activité, dans le seul but de réduire la charge fiscale.
- Éviter les relations avec des personnes ou des entités résidant dans des pays considérés par la législation espagnole comme des paradis fiscaux, sauf si ces relations sont justifiées et motivées par des raisons professionnelles.
- Éviter les structures et les transactions opaques, c'est-à-dire celles réalisées de façon que les différentes administrations fiscales puissent difficilement en avoir connaissance.
- L'évaluation et l'analyse des conséquences fiscales, financières, juridiques, comptables et commerciales qui peuvent survenir lors d'opérations récurrentes et extraordinaires, grâce à une coordination appropriée entre les différents départements et personnes impliqués. Un avis externe sera envisagé si la complexité de l'opération le justifie.
- Assurer le dépôt de toutes les déclarations fiscales appropriées dans les différentes

juridictions, effectuer les règlements correspondants, demander les remboursements correspondants et, le cas échéant, appliquer les avantages fiscaux imputables.

- Fournir aux différentes entités les ressources matérielles et humaines adéquates, y compris la possibilité de faire appel à l'aide de tiers pour se conformer formellement à toutes les obligations fiscales requises dans chaque juridiction.
- Promouvoir la mise en œuvre de solutions technologiques pour le respect et le contrôle des obligations fiscales, dans le but de minimiser l'erreur humaine dans les tâches de routine et de maximiser la transparence vis-à-vis des différentes administrations et agences fiscales.

#### 4. Diffusion, suivi et contrôle

la présente Politique fiscale d'entreprise est destinée à être activement diffusée par le Groupe auprès de ses cadres et de ses employés, afin qu'elle soit effectivement connue et mise en œuvre.

À cette fin, la Politique sera publiée sur le site web du Groupe et sera reflétée et mise à la disposition du public avec les informations annuelles de l'entreprise.

De même, le Département fiscal de l'entreprise contrôlera le respect de la présente Politique fiscale d'entreprise, et tiendra informés le Département des Finances et le Conseil d'administration de façon régulière et agile.



[www.grupotsk.com](http://www.grupotsk.com)